








COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 24 septembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

**du préavis n°34/2024 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement
d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-
Cerclet**

	Séances			Emoluments			Signatures
	24.09.20 24	jj.mm.aa	jj.mm.aa				
Rapporteur Marc Aeberhard	X						
Membres Antonio Cassella	X						
Valmir Mustafa	X						
Lucette Marsoni	X						
Gilles Nagloo	X						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 24 septembre 2024 en compagnie de Madame Aurélie Tulot, Syndique et de Monsieur Thierry Blanc, Municipal afin de traiter du préavis N° 34/2024 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerclet. Nous tenons à les remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions.

Nous précisons que la commission des finances se prononce et rapport uniquement sur le volet financier du préavis

En préambule, nous rappelons que ce préavis fait suite à une demande de la commission de gestion, ainsi qu'à l'analyse qui ressort d'un sondage effectué au près de la population.

Le montant sollicité de CHF 126'940 TTC pour l'aménagement de cette place est basé sur une offre estimative de la société Real Sport, un appel d'offre sera effectué si ce préavis est accepté par le conseil communal

Le montant du préavis nous semble cohérent et supportable.

Concernant le financement, la commission a été surprise par les conclusions du préavis, qui proposent de financer ces travaux par un emprunt et de prélever un montant sur les fonds de réserve 9282.27 et 9282.3

Après renseignements pris auprès de la préfecture, cette façon d'opérer est légale. Elle permet de donner de la souplesse à la municipalité, Le choix du financement sera fait selon les liquidités disponibles au moment de la réalisation.

Fonds de réserve:

Le fond de réserve 9282.3 «Travaux» : ce fond s'élève au 24 septembre 2024 à CHF 1'889'003.78

Le fond de réserve 9282.27 « Qualité de vie » : ce fond s'élève au 24 septembre 2024 à CHF 50'000

Concernant le fond de réserve 9282.27 « Qualité de vie » :

Avec la refonte MCH2, ce fond serait noyé dans un pot commun. Pour la commission il s'agit donc d'une bonne opportunité de l'utiliser dans un projet qui s'adresse à l'ensemble de la population

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** préavis N° 34/2024 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerclet
- Où** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 126'940 TTC pour financer le projet ;
 2. De financer ces travaux par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.
 3. De prélever un montant de CHF 50'000 sur le fond de réserve 9282.27 « Qualité de vie » CHF 76'940 sur le fond de réserve 9282.3 «Travaux»

Ont signé :

Lucette Marsoni

Valmir Mustafa

Antonio Cassella

Gilles Nagloo

Marc Aeberhard

The image shows five handwritten signatures in blue ink, stacked vertically. The first signature is for Lucette Marsoni, the second for Valmir Mustafa, the third for Antonio Cassella, the fourth for Gilles Nagloo, and the fifth for Marc Aeberhard. The signatures are written in a cursive style.